



- Maire
 - Adjoint
 - Secrétaire général
 - État civil, secrétariat
 - Comptabilité
 - Services techniques
 - Serv. technico. adm.
 - Accueil
 - Autres
- Copie PAO
pour attribution
pour information*

Monsieur le Maire
Mairie
2 place de La Mairie
39570 MONTMOROT


REÇU LE
- 3 OCT. 2016
Mairie de Montmorot

BORDEREAU DE TRANSMISSION DE PIÈCES

ECLA

4 avenue du 44e RI
39000 LONS LE SAUNIER

Le 29/09/2016

DESIGNATION	Nbre de pièces	OBSERVATIONS
<p>N/Réf. : OM/SB Affaire suivie par : M. Olivier MARTIN Objet : Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Monsieur le Maire,</p> <p>Veillez trouver ci-joint, concernant le dossier référencé en objet, la copie certifiée conforme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la délibération n°DCC-2016-082 <p>Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.</p> <p style="text-align: center;">Olivier MARTIN Directeur Adjoint des Services Techniques Espace Communautaire Lons Agglomération Ville de Lons le Saunier</p> 	1	Pour attribution

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 19 septembre 2016



Délibération n°DCC-2016-082

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montmorot

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Marc VAUCHEZ et Monsieur Alain FABRY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	GALLE Valérie
GALLET Maurice	HUELIN Jean-Philippe
BILLOTTE Aline	HUET John
ELVEZI Patrick	KARAL Heyçan
GROSSET Pierre	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	PETITJEAN Paule
OLBINSKI Sophie	RAVIER Jean-Yves
PATTINGRE Alain	VAUCHEZ Jean-Marc
FOURNOT Philippe	BARBARIN André
ECOIFFIER Jean-Marie	CHOULOT Robert
CLAVEZ Jean-Paul	AUTEM Héloïse
GRICOURT Philippe	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	CHAVON Pierre
MARANO Paulette	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
CHAMBARET Agnès	BRIANCHON Daniel
DUVERNET Marc-Henri	

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BILLOTTE Aline - LACROIX Evelyne donne procuration à CHAMBARET Agnès - LANDRY Laura donne procuration à KARAL Heyçan - LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à BOURGEOIS Daniel - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOIS Christophe BRENIAUX Christian - BERTHOD Nicole - PÉPIN-LAMBERT Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 43

Convoqué le : 12 septembre 2016

Affiché le :

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Par courrier en date du 13 juillet dernier, la commune de Montmorot a transmis son Plan Local d'Urbanisme à ECLA pour avis.

En matière d'habitat, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présenté par la commune prévoit une augmentation annuelle de la population de 0,3 % entre 2015 et 2030 ce qui est compatible avec le PLH qui avait retenu une moyenne annuelle de 0,4 % sur 6 ans.

Le nombre de logements à créer sur la durée du PLU qui est de 148 est également compatible avec les 60 logements prévus sur les 6 années du PLH. La commune a tenu compte de la vacance dans le parc existant qui avait été mise en avant dans le PLH, ainsi que des attentes en matière de création de logements sociaux.

Ainsi, la compatibilité avec le PLH est vérifiée et un avis favorable peut-être donné au PLU de la commune de Montmorot.

La commune a inscrit les boisements le long de la voie verte en espace boisé classé, ce qui peut compliquer sur le plan administratif l'entretien de ce tronçon. Aussi, il est proposé à la commune de définir un autre type de zonage sur ce secteur qui soit moins contraignant pour l'entretien régulier réalisé par ECLA.

Il est également précisé que le manque de précision dans les orientations d'aménagements risque de provoquer des difficultés d'interprétation lors de l'étude des permis de construire.

Le Bureau Exécutif du 29 août et le Bureau Elargi du 8 septembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 44 voix pour, 1 abstention (CHOULOT Robert) et 4 ne prenant pas part au vote (GROSSET Pierre, BARBARIN André, AUTEM Héloïse, BRIANCHON Daniel),

- **DIT** que le Plan Local d'Urbanisme présenté par la commune de Montmorot est compatible avec les préconisations du PLH,
- **ÉMET** un avis favorable au PLU de la commune,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 22 SEP. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le **23 SEP. 2016**

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,

- FIDS
- Mairie de Montmorot
- Dossier
- Classeur



Isabelle ARNAL